

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 35

Pouvoirs : 14

Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

4 octobre 2024

Numéro :

D20241010_245

Objet :

 Fonds de concours-
 Transition écologique-
 Commune de Villars-les-Dombes :
 Extension de l'école élémentaire

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. CURNILLON
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	C. MONIER
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Denis	PROST	usé certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	Approbation par le préfet : 16/10/2024		
	Rachel	RIONET	Publication : 16/10/2024	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	A. JAYR
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	P. MATHIAS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E.ESCRIVA
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	A. DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de VILLARS-LES-DOMBES comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue formulée par la commune pour l'extension de l'école élémentaire Simone VEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances/PCAET réunie le 24/09/2024,

Ce projet correspond à la thématique du Plan Climat Air Energie Territorial : « transition et sobriété énergétique ». Le projet consiste en la démolition du préfabriqué existant, afin de reconstruire un bâtiment, en ossature bois, R+1 accueillant 3 classes, le bureau de direction, la salle des enseignants, et des sanitaires.

Le chauffage sera assuré par une PAC Air/Air. La toiture sera végétalisée. Une cuve de récupération d'eau de pluie de 6m³ est prévue pour l'arrosage. Une partie de la cour sera réengazonnée, afin de contribuer à la désimperméabilisation du sol.

Le bonus est sollicité au titre de l'utilisation de matériaux biosourcés (ouate de cellulose notamment) et de l'envergure supracommunale du projet : des enfants d'autres communes de la CCD fréquentent l'établissement.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus, soit 117 056,32 € dont 46 822,53 € sont conditionnés à l'utilisation de matériaux biosourcés ou à l'envergure supracommunale, pour un coût de travaux éligibles de 633 304,70 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Quote part des frais annexes	28 354,64 €	Département	45 021,66 €
Maitrise d'œuvre	117 450,00 €	État, au titre de la DETR	120 057,76 €
Désimperméabilisation de la cour	4 675,40 €	Autres, à préciser :	- €
Charpente bois - couverture	218 827,40 €		
Toiture végétalisée	10 100,00 €		
Menuiseries extérieures	75 018,55 €	Reste à charge communal	468 225,28 €
Isolation	42 419,20 €	15% Fonds de concours Transition écologique	70 233,79 €
Menuiseries intérieures bois	25 260,00 €	10% bonus	46 822,53 €
Isolation de la chape	10 241,55 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	117 056,32 €
Chauffage ventilation	88 432,60 €		
Pavés enherbés	20 880,00 €		
Cuve de récupération EP	20 000,00 €	Autofinancement	351 168,96 €
Assiette retenue	633 304,70 €	Total	633 304,70 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,
 Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de VILLARS-LES-DOBES, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 117 056,32 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,

- **De verser** à la Commune de VILLARS-LES-DOBES, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 117 056,32 €.

Ainsi fait et délibéré, le 10 octobre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

